



COMMUNIQUE

Information relative à la facture de l'Organe suisse de perception de la redevance de radio-télévision – SERAFE.

Les habitants de Trey et Granges-sous-Trey ont reçu ces derniers jours la facture citée en titre.

Il est notamment indiqué sur cette facture : « En cas d'erreur, veuillez prendre contact directement avec votre contrôle des habitants ». Le comité de l'Association Vaudoise Des Contrôles des Habitants (AVDCH) se désolidarise de ces propos avec véhémence et n'a jamais été informé auparavant de ces procédures. De plus, il n'a pas été contacté par SERAFE ou tout autre organe ayant traité ces processus et procédures.

Fort de ce constat, le comité a écrit, jeudi 10 janvier 2019, en urgence, à l'entreprise SERAFE, en lui demandant expressément de modifier, sans délai, les informations indiquées sur ses factures et son site Internet.

Notre Service n'a jamais communiqué aucune donnée sur les habitants, c'est pourquoi nous invitons les personnes concernées par une erreur à retourner leur facture auprès de l'entreprise (SERAFE) dont les coordonnées figurent sur le document qui leur est parvenu.

La préposée au contrôle des habitants